

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2018/n°51/7.1/16-05/19

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	25	26

SEANCE DU 16 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit,

Le SEIZE MAI à 17 h 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents : Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Cédric BONATO, Rachida BOUTEILLER, Alexandra BONNET, Guillaume BER, , Stéphane PIGNAN.

Absents ayant donné procuration : M. CHAREYRE à G. TRAUJLET

Absents : H. THELENE, F. LABARUSSIAS, A. JACINTO

Secrétaire de séance : A. MOLLUNA

Date de la convocation : 27-04-2018

Date de l'affichage : 02-05-2018

OBJET :

CLECT

NOTIFICATION DU RAPPORT

Rapporteur : M. le Maire

Il est rappelé que la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la communauté de communes 'Terre de Camargue »(CCTC) est chargée d'évaluer le coût des charges transférées par les communes à chaque transfert de compétence à la communauté de commune ou vice-versa.

Le 19 janvier 2018, la CLECT a adopté le rapport joint à la présente, qui, conformément à la réglementation en vigueur, doit être approuvé par les conseils municipaux des communes membres de la CCTC.

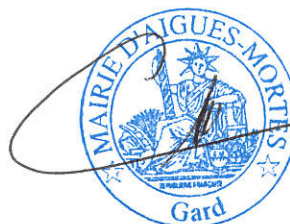
Le conseil municipal est invité à approuver le rapport qui demeurera annexé à la présente.

Le conseil municipal, après débat et à la majorité des voix :

Pour : 22

Contre : 4 : C. Bonato, R. Bouteiller, A. Bonnet, G. Ber

- approuve le rapport de la CLECT tel qu'il est annexé.



Le Maire,
Pierre Maumejean